

Image not found or type unknown



Conséquences Associée dans une SARL

Par **pavilly76**, le **27/03/2009** à **11:52**

Bonjour,

Dans quelques mois, je serais associée minoritaire dans une SARL.

Par conséquent, je voudrais si en cas de décès du gérant, est ce que les crédits en cours, les dettes de l'entreprise (si il y en a), seront à ma charge ?

Merci d'avance